



## District de Maine et Loire de Football

### COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE BUREAU

#### PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2018/2019

Réunion du :	04/07/2018
Présidence :	Richard DOGUET
Présent(s) :	Cyril BARLIER, Richard DOGUET, Michel HUET, Jean-Christophe JONCHERAY et Simon TERRIEN

#### 1. Effectif CDA.

##### Observateurs :

Le bureau de la CDA proposera au CODIR les modifications suivantes au sein de son effectif :

- Olivier COLLIGNON : non reconduit
- Damien VINCENT : non reconduit
- Bruno LETOURNEAU : arrêt
- Jannick BORDEAU : arrêt
- Didier BERNARD : nouvel arrivant

Candidature de Jean-Noël BOULIDARD : il précise se mettre à disposition pour la formation et/ou intégrer une section dépendant de la CDA. Richard DOGUET prendra contact avec lui afin de lui proposer plusieurs opportunités.

#### 2. Stage observateurs.

Michel HUET préparera pour la prochaine réunion la présentation :

- Organigramme CDA
- Mouvements CDA
- QCM préparé par Simon TERRIEN...

Le bureau évoque la possibilité de faire appel à un intervenant extérieur pour animer le thème de la « communication avec l'arbitre observé ».

Date du stage : à fixer suivant les disponibilités de l'intervenant, toutefois le choix d'un vendredi soir est privilégié.

Rappel : le stage est obligatoire pour commencer les observations.

La date de la réunion de rattrapage sera déterminée lors de la prochaine réunion de bureau.

### 3. Test VAMEVAL.

Les arbitres qui ne se sont pas présentés lors des 2 sessions programmées sur le mois de Juin devront impérativement participer au test de rattrapage prévu le 1<sup>er</sup> Septembre. A défaut, sauf exception, ils ne pourront pas être désignés.

Les arbitres suivants sont également convoqués :

- palier requis pour officier au niveau fixé, non atteint :

D1 : Franck JOUSSEAUME

D2 : Gilles COUSIN  
Nicolas RAIMBAULT

D3 : Benoit BRUNET  
Gérard-Claude BURIN  
Michel CADOREL  
Salami HOUMADI  
Mickaël JOLLIVET  
Daniel LENGRAND  
Lionel TASTARD

- palier minimum requis pour arbitrer non réalisé :

D4 : Jean-Michel MARIE

### 4. Effectif arbitres.

Démissions :

Théo NEAU  
Emilien OUDIN  
Jean-Marc CHARRON

Année sabbatique :

Fabrice MARIVINT  
Hassan ETTAZI  
Jocelyn PAULHIAC  
Daniel GONCALVES

### 5. Point sur situation des auxiliaires.

Suite à la réception tardive et après contrôle du livret de BOIREAU Christophe (US Blou), la décision est prise de ne pas valider sa saison.

Les arbitres auxiliaires suivants, absents au stage annuel, devront impérativement participer au stage D3/D4 du 29 septembre 2018 :

Sébastien ALUSSE - Christophe BOIREAU - Benoit CESBRON -  
Christophe COULBAULT - Roger DERBYSHIRE - Freddy DAVOUST -  
Franck ERNEST - Gilles GUEGUEN - Etienne HARNOIS - Cyril LE GAC  
- Vincent LESAFFRE - Raphaël LHOPITEAU - Frédéric MAMOTTE -  
Benjamin MENARD - Jean-Yves SUROT - Cyrille TESSIER - Stéphane  
VALLEE.

## 6. Placement arbitres assistants.

Maintien de la situation actuelle : chaque assistant bénévole reste du côté de sa propre équipe (défense).

## 7. Sujets de réflexion.

Réunion générale de début de saison : en l'absence de modifications importantes des Lois du Jeu, le Bureau décide de ne pas organiser cette réunion, pour cette saison.

Test physique : afin de tenir compte des préconisations des CTRA et dans un but d'harmonisation au sein de la Ligue, le test VAMEVAL sera remplacé par le TAISA dès la saison prochaine. Ce changement sera effectif lors des tests de juin 2019, et concernera donc les affectations par niveau de 2019-2020 ; il n'en sera plus tenu compte par contre dans le classement des arbitres à la fin de la saison 2019-2020. Pour permettre aux arbitres de s'y préparer, ce test fera partie intégrante des stages annuels de 2018-2019, à titre d'entraînement.

Le Bureau décide de créer un corps d'arbitres assistants spécifiques :

- Pour la saison 2018-2019, un groupe de 12 arbitres maximum.
- Fonction réservée aux arbitres classés D1/D2/D3 ayant officié au minimum 3 saisons au centre.
- Ils seront désignés en R3 et sur des matchs de coupes.
- Observations : 2 lors de cette première saison (conseil puis évaluation).
- En cas de retour au centre, reprise dans la division inférieure à la précédente.
- Candidatures à faire avant le 3 août.
- Stage obligatoire commun avec les arbitres de D1.

Aménagements des désignations :

Le bureau souhaitant tenir compte des contraintes professionnelles et/ou familiales de certains arbitres, décide d'adapter au mieux les désignations.

Par exemple :

- un arbitre senior pouvant de temps à autre officier en U19 selon des contraintes bien précises
- arbitre U17 pouvant officier en U15 ; un U19 en U17.....

L'arbitre sera toutefois observé à son niveau d'affectation de début de saison.

Possibilité de doubler sur un weekend, mais ceci ne comptant que pour une seule obligation pour le statut de l'arbitrage.

Toutes ces possibilités, seront examinées au cas par cas, par le Bureau de la CDA.

## 8. Circulaire.

Une circulaire sera adressée à l'ensemble des arbitres fin juillet afin de les informer des principales modifications organisationnelles et de leur rappeler les consignes de début de saison.

## 9. Réunion ETRA/ETDA/CTRA/CDA du 03/07/2018.

Cyril BARLIER et Richard DOGUET font un compte rendu de cette réunion.

Suite à la décision du CODIR de Ligue de confier l'organisation de la formation initiale à l'IR2F, de nouvelles contraintes sont apparues :

- Formation de 3 jours à répartir en un week-end + un samedi ou en trois samedis, plus une journée d'accompagnement.
- Les dates, lieux, et intervenants sont proposés par les CDA, puis soumis à validation de l'IR2F.
- L'hébergement en internat doit répondre aux exigences suivantes :
  - aucune mixité, que ce soit hommes/femmes ou majeurs/mineurs
  - en cas d'internat pour mineurs, obligation de disposer d'un surveillant de nuit proposé par l'IR2F.
- Le coût pédagogique de la formation et le prix maximum des repas sont fixés par l'IR2F.

A la demande des CDA, une réunion d'information et de pré-requis sera organisée 8 jours avant chaque formation, avec présence obligatoire des candidats.

Le Bureau décide d'opter pour la formule sans hébergement : vendredi soir (pré-requis) - samedi – dimanche – samedi – samedi.

### Planning saison 2018/2018 :

#### Session n° 1 :

Vendredi 5 octobre : pré-requis  
Samedi + Dimanche : 13 et 14 octobre formation initiale  
Samedi 20 octobre : formation initiale  
Samedi 27 octobre : formation initiale

#### Session n° 2 :

Vendredi 9 novembre : pré-requis  
Samedi + Dimanche : 17 et 18 novembre formation initiale  
Samedi 24 novembre : formation initiale  
Samedi 1<sup>er</sup> décembre : formation initiale

#### Session n° 3 :

Vendredi 11 janvier : pré-requis  
Samedi + Dimanche : 19 et 20 janvier formation initiale  
Samedi 26 janvier : formation initiale  
Samedi 2 février : formation initiale

*Prochaine réunion :*

➤ *Bureau le 7/08/2018 à 19H00*

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de séance</b>
M. DOGUET Richard	M. JONCHERAY Jean-Christophe